

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Présents : Isabelle AVON, Cyrille BARTHELEMY, Caroline BERTHET, Isabelle BROUSSET, Damien DIAGNE, Serge DIDIER, Caroline PETTAVINO, Adeline LE BARON, Jean-Pierre PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Roger STACHINO, Manon THERON CHAUVET, Olivier VOLLAIRE.

Excusés : Jérôme MORELLO.

Secrétaire de séance : Isabelle BROUSSET,

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Démission d'Alexandre ALAJBEGOVIC de son poste de conseiller municipal :

Lecture de la lettre de démission adressée par Alexandre ALAJBEGOVIC au Maire.

C'est Cyrille BARTHELEMY, suivant de liste, qui entre au Conseil Municipal.

La Sous-Préfète a été informée de cette démission et de la convocation de M. Cyrille BARTHELEMY à la présente séance du Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal a été modifié en conséquence, et communiqué aux services de l'Etat.

Adeline Le Baron précise qu'Alexandre ALAJBEGOVIC lui a fait part de son intention de rester très proche de l'équipe municipale actuelle, et de continuer à participer à certaines animations culturelles, notamment les veillées de quartier.

Actualisation de la composition des commissions communales :

FINANCES	Jean-Pierre PETTAVINO – Jérôme MORELLO – Joël RAYMOND – Cécile SPINA – Olivier VOLLAIRE
URBANISME – TRAVAUX – AMÉNAGEMENT	Joël RAYMOND – Damien DIAGNE – Isabelle BROUSSET – Jean-Pierre PETTAVINO – Serge DIDIER
CULTURE ET PATRIMOINE	Caroline PETTAVINO – Caroline BERTHET - Jean-Pierre PETTAVINO – Olivier VOLLAIRE – Adeline LE BARON – Cécile SPINA
ÉCOLE – COMMUNICATION – ÉCOLOGIE	Adeline LE BARON – Cyrille BARTHELEMY – Caroline PETTAVINO – Cécile SPINA – Manon THERON CHAUVET
APPEL D'OFFRES	Jean-Pierre PETTAVINO – Joël RAYMOND – Isabelle BROUSSET – Olivier VOLLAIRE
VIE ASSOCIATIVE – BIEN VIVRE À LOURMARIN	Isabelle BROUSSET – Cyrille BARTHELEMY – Isabelle AVON – Roger STACHINO – Jérôme MORELLO – Adeline LE BARON – Caroline BERTHET – Damien DIAGNE - Manon THERON CHAUVET - Serge DIDIER
VIE ÉCONOMIQUE – COMMERCE - AGRICULTURE	Jean-Pierre PETTAVINO – Jérôme MORELLO – Isabelle AVON – Caroline BERTHET – Cécile SPINA – Isabelle BROUSSET – Caroline PETTAVINO – Roger STACHINO – Olivier VOLLAIRE – Manon THERON CHAUVET
JEUNESSE – SPORT ET LOISIRS	Roger STACHINO – Damien DIAGNE – Cécile SPINA – Cyrille BARTHELEMY – Serge DIDIER – Isabelle BROUSSET
CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES (MEMBRES TITULAIRES POUR 3 ANS)	Caroline BERTHET – Roger STACHINO – Isabelle AVON – Olivier VOLLAIRE – Manon THERON CHAUVET

Débat d'orientation budgétaire :

Contexte actuel :

Hausse du prix de l'énergie et inflation.

- Fin 2023, renouvellement de notre contrat EDF, sans qu'on en ait aujourd'hui les éléments chiffrés.
- Depuis fin janvier 2023, répercussion de l'inflation sur le poste budgétaire alimentation cantine.
- Hausse des frais de personnel administratif pour anticiper les départs à la retraite (formation en interne, pendant un an d'un nouvel adjoint administratif).
- Hausse de l'assurance du personnel en raison de plusieurs sinistres maladie (+ 30 000 €)
- Augmentation des abonnements informatiques pour la gestion des services (cantine, cimetière, marché...)
- Dans l'hypothèse d'avoir à contracter un emprunt, même si le taux d'endettement de la commune n'est pas élevé, les taux d'intérêt sont à la hausse depuis quelques mois.

Nos dépenses pour 2023 seront inévitablement supérieures à celles de 2022.

Nos recettes quant à elles restent stables, ou augmentent dans de moindres proportions.

Ce qui entraîne une baisse de nos capacités d'autofinancement.

Il va donc falloir utiliser le levier des taxes communales.

En effet, les taux communaux étant inchangés depuis 12 ans, il est nécessaire de leur appliquer une progression.

Il sera donc proposé lors du vote du budget, en dehors de l'augmentation notifiée des bases de 7,1 %, d'augmenter les taux communaux de 1,03% sur 2023 :

TFB 2022 = 27,31 / 2023 = 28,33

TFNB 2022 = 39,47 / 2023 = 40,94

TH 2022 = 8,61 / 2023 = 8,93

Travaux programmés en 2023:

- Fin des travaux de la RD 27 (entrée de ville), il ne reste plus que la plantation d'une haie végétale au-dessus du mur.
- 2ème phase de rénovation des fenêtres et portes de l'école.
- Rénovation des fenêtres du bâtiment de l'ancienne poste et du logement à l'étage, + révision de l'installation de chauffage avant la location du RdC au syndicat des vins du Luberon.
- Réfection de la toiture du logement communal derrière la mairie.
- Réparation du revêtement du skate parc.
- Dernière tranche de l'informatisation de la gestion du cimetière.
- Mise en service d'une borne incendie avenue Laurent Vibert.
- Travaux d'électrification (remise en état de l'installation) à l'Eglise.
- Réfection des toilettes publiques et aménagement d'un accès PMR aux WC du jeu de boules.
- Projet de travaux d'aménagement de l'immeuble Savornin.
- Achat de nouvelles cases de columbarium pour le cimetière.
- Elaboration du schéma directeur du réseau pluvial.
- Mise en service d'une borne incendie chemin d'Aguye.
- Electrification du terrain Bernard.
- Réhabilitation de divers chemins communaux.

Reprise du marché des producteurs :

La reprise aura lieu le mardi 4 avril.

Roger Stachino informe les conseillers que des nouveaux producteurs seront présents sur le marché : 3 producteurs de fruits et légumes, un pâtissier, et un rôti-seur.

On essaiera de rendre le marché un peu plus festif, et la consultation des restaurateurs pour les animations culinaires est en cours.

Travaux / urbanisme :

Le chemin de la Draille de Lautin a été refait.

Le chemin du Roucas a été nettoyé, pour canaliser les écoulements d'eau de source en provenance du terrain Varille.

Les travaux de réfection de la toiture du logement communal derrière la mairie ont démarré.

Elaboration du schéma directeur des eaux pluviales : 2 réunions préparatoires sont programmées d'ici l'été, pour un démarrage en septembre des travaux de cartographie des flux et des avaloirs, ainsi que la connaissance des zones de ruissellement. Pour rappel, la compétence GEMAPI est à LMV, mais la gestion du pluvial est déléguée à la commune.

Plan de gestion différenciée des espaces verts en collaboration avec le FREDON :

Lancement du plan de gestion différenciée des espaces verts avec le FREDON, dans l'objectif de mieux entretenir nos espaces verts, et de gagner en efficacité. Le FREDON a lancé une étude préalable avec cartographie et audit de l'existant, qu'il a communiqué aux élus responsables (Jean-Pierre PETTAVINO, Isabelle BROUSSET, Joël RAYMOND), ainsi qu'aux adjoints techniques lors d'une réunion en mairie et sur le terrain.

Dans un premier temps on va retirer une trentaine de jardinières pour alléger le travail des adjoints techniques. Certaines jardinières en pierre avaient été installées à l'époque pour limiter les abus de stationnement des véhicules. Mais l'entretien de ces jardinières représente un travail considérable, et des dépenses en eau trop importantes.

Nous avons répertorié 507 voies à entretenir (nettoyage, désherbage des accotements, curage des fossés...).

Révision des statuts du PNRL :

La révision porte sur la qualification des membres associés qui deviendraient, suite à la révision, partenaires.

Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon confèrent aux chambres consulaires la qualité de « membre associé ».

Une récente analyse juridique des services de l'Etat, fondée sur l'article L. 1615-2 du Code général des collectivités territoriales, indique que cette qualité fait perdre aux syndicats de Parc concernés le bénéfice du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Afin d'assurer l'éligibilité du Parc du Luberon à cette recette significative pour les opérations d'investissement, les services de l'Etat suggèrent d'engager une révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon.

L'enjeu étant également de maintenir la relation privilégiée du Parc du Luberon avec les chambres consulaires, le projet de statuts révisés propose de leur conférer la qualité de « partenaires ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2023CS01 du 7 février 2023 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la révision de ses statuts ;

Vu le projet de statuts du Parc naturel régional du Luberon révisé ;

Considérant qu'il revient désormais aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales adhérentes au Parc naturel régional du Luberon de se prononcer sur cette révision des statuts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la révision des statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

- Autorise Madame/Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Echo de la Combe :

En 2023, il n'y aura qu'un seul numéro, étant donné que la communication est désormais beaucoup plus suivie sur le site officiel de la mairie. La parution est prévue pour fin avril, de sorte qu'on pourra détailler l'agenda des festivités.

Le sommaire sera envoyé à tous les conseillers municipaux, afin qu'ils n'hésitent pas à intervenir pour apporter d'autres informations ou des corrections.

Un mailing sera envoyé également à chaque président d'association pour qu'il transmette un article à publier s'il le souhaite.

Communication citoyenne :

Depuis la fin de l'enquête publique, « radio balcon » s'est amplifiée, véhiculant des informations erronées.

Pour faire en sorte de limiter les anomalies et erreurs grossières qui alimentent la rumeur, Monsieur le Maire annonce la mise en place de deux mesures :

- Permanence du Maire sans rendez-vous trois lundis par mois de 15h00 à 18h00, en dehors de la semaine de réunion du conseil municipal,
- Programmation de réunions de quartier, durant lesquelles les élus viendront à la rencontre et à l'écoute des habitants de ces quartiers. Cela permettra de recueillir l'information à la source, car c'est ceux qui habitent le quartier qui en parlent le mieux.
A minima, les conseillers pourraient participer à la réunion de leur quartier.

Questions diverses :

- **Relaxe du garde champêtre :** Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le refus d'agrément par le Procureur de la République, de notre garde champêtre, Monsieur Lionel GAL, en raison de son implication dans une affaire judiciaire relative à une procédure de mise en fourrière appliquée dans le cadre de son ancienne fonction de gendarme. A l'issue du jugement de cette affaire, notre garde champêtre a été relaxé. Il sera donc possible de le réintégrer dans ses fonctions, à condition que le parquet ne fasse pas appel de ce jugement, et que le Procureur de la République accepte, en regard de cette relaxe, de donner son agrément.
- **Plus beaux villages de France :** Lourmarin sera soumis, entre mai et septembre, à l'appréciation de la commission qualité de l'association des plus beaux villages de France, pour le renouvellement de son classement.
- **Fête de la Gravière** le 20 mai.
- **Inscription BAFA :** Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Emilie STACHINO, adjoint technique à la mairie de Lourmarin, est volontaire pour suivre une formation prise en charge par la mairie, afin d'obtenir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). L'obtention de ce BAFA permettra à Emilie de s'impliquer davantage dans les fonctions d'animation péri scolaire, en prévision du départ à la retraite de Luc Morgenti et de Bernadette Chabaud.
- Communication des **statistiques 2022 de la délinquance** à Lourmarin par la gendarmerie : les tendances sont malheureusement à la hausse par rapport aux chiffres de 2021.
Cambriolages : 11 (+ 7)
vols de voitures : 15 (+ 5)
dégradations : 6 (+ 3)
stupéfiants : 13 (+ 5)
- **L'amitié Henri Bosco recrute** un ½ temps du 07/07 au 05/08 pour l'accueil de l'exposition qu'elle organise cet été à la salle Henri Bosco.
- **Dates à retenir :**
23/05 à 18h à Gordes avec Pierre VELT et **13/06** à 18h30 à la Fruitière avec François GEMENNE et Stella GASS, 2 séminaires organisés par le SCOT dans le cadre du PCAET, réservés aux élus et aux techniciens du SCOT ;
1er avril : carnaval ;

4 avril : reprise du marché des producteurs ;

Vendredi 14 avril : prochain conseil municipal, avancé exceptionnellement à cette date-là en raison de la date butoir pour le vote du budget ;

29 avril : journée portes ouvertes au campus route de Cucuron, de 10h00 à 16h00 ; l'ensemble de la population est invitée ;

29 avril de 16h00 à 19h00 : défilé de mode et bijoux rue Henri de Savornin ;

6 mai : aïoli villageois à la Fruitière ;

13 mai : Printemps des artisans à la Fruitière.

- Serge DIDIER demande quelle suite a été donnée à la pétition des habitants du quartier de l'église, au sujet des **dégradations commises dans le lavoir** et de l'accès de cet espace non interdit aux chiens.

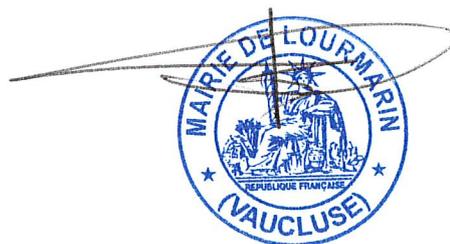
Monsieur le Maire l'informe que les mesures ont été prises pour, d'une part permettre la fermeture du lavoir la nuit, avec une responsabilisation de riverains volontaires pour ouvrir et fermer le portail matin et soir, et d'autre part commander et installer des panneaux « interdit aux chiens » à l'entrée.

Concernant la **remise en circulation des fontaines**, la Préfecture nous a transmis une circulaire relative à la sécheresse, classant déjà la commune en état de vigilance. Si la sécheresse se poursuit encore cette année, nous serons contraints de respecter les mesures préfectorales de restriction de l'arrosage et de coupure de l'alimentation en eau des fontaines. La seule solution est l'installation de circuits fermés sur l'alimentation en eau des fontaines, c'est en projet, notamment sur la fontaine de l'église, mais c'est parfois techniquement compliqué et surtout très coûteux.

- Caroline PETTAVINO interpelle Monsieur le Maire sur le **remplacement de Luc Morgenti** lors de son départ à la retraite, une candidature intéressante ayant été envoyée en mairie.

Le poste de Luc sera certes bientôt vacant, mais son remplacement s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le remaniement des ressources humaines, en essayant de rendre les postes liés au péri scolaire plus attractifs, en limitant notamment les journées interminables en période scolaire et les heures de ménage (qui seraient confiées à un prestataire externe), et en développant une offre plus adaptée à la demande des parents en matière d'accueil de loisir pendant les vacances.

Le Maire, Jean-Pierre PETTAVINO.



La Secrétaire de séance, Isabelle BROUSSET.

